

● (1510)

D'une part, nous avons donc toute une série d'actions préjudiciables à nos exportations, et, d'autre part, un nombre de plus en plus grand de nos mesures en matière d'exportations qui sont considérées maintenant aux États-Unis comme des subventions.

J'ai en main les décisions préliminaires rendues par le département américain du Commerce concernant le poisson de fond. Elles sont accompagnées de la liste des 54 programmes fédéraux et provinciaux considérés par la Commission du commerce international des États-Unis comme d'éventuelles subventions. Le département du Commerce des États-Unis les a tous passés au crible. Il a conclu qu'ils constituaient des subventions. Or, certains sont essentiels, non pas seulement à l'avenir des Maritimes ou de la Colombie-Britannique, mais à l'avenir du pays tout entier.

Je pense notamment au Programme d'expansion des exportations qui est, lui aussi, qualifié de subvention injuste. C'est également le cas du Programme de subventions au développement régional et du Programme de développement industriel et régional, qui touchent la moitié de toutes les circonscriptions représentées aux Communes.

Or, il n'y a pas que les mesures fédérales qui sont en cause, mais celles également des gouvernements provinciaux. Dans le cas du poisson de fond, les programmes du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Québec et de tout l'est du Canada sont considérés comme des subventions injustes. Ils pourraient donc inciter les États-Unis à imposer de nouveaux droits de douane qui nuiraient aux producteurs canadiens qui exportent aux États-Unis.

Durant tout ce débat sur le libre-échange, nous avons prétendu que le gouvernement canadien se doit d'adopter une politique directe et agressive pour convaincre les États-Unis de cesser de recourir ainsi aux droits compensateurs. La meilleure façon de procéder est de recourir à un programme à double portée. Tout d'abord, en passant par le GATT. En renégociant le prochain accord du GATT, et ces pourparlers devraient débuter dès septembre prochain, nous pourrions nous faire de puissants alliés pour le jour où nous chercherons à contrer les diverses tentatives des États-Unis qui veulent étendre leurs droits compensateurs au-delà de tout ce qui avait été envisagé lors de la dernière négociation du GATT. Nous pourrions avoir de puissants alliés notamment l'Allemagne, la France, le Japon et la Grande-Bretagne au moment où nous affirmerons au GATT que la politique américaine en matière de droits compensateurs est injuste. Elle représente une tentative prédatrice de dépasser outre mesure les intérêts et les prérogatives du GATT.

En second lieu, nous avons soutenu qu'il était indispensable d'avoir nous-mêmes une position plus vigoureuse, d'avoir notre propre programme compensateur, qui est une procédure extrêmement lente et injuste envers les producteurs, et de l'aménager de façon à pouvoir l'utiliser soit directement à l'initiative du gouvernement, soit indirectement à l'initiative des producteurs, pour prendre des mesures de rétorsion contre les États-Unis lorsque nos producteurs sont lésés.

Quand on parle pour le Canada de prendre des mesures de rétorsion contre les États-Unis, les gens peuvent être portés à croire que c'est la souris qui veut se mesurer au lion. Mais, en

Les subsides

fait, les courants d'échanges entre nos deux pays sont d'une importance réelle pour chacun des deux partenaires, et il est indispensable que nous ayons dans notre législation, comme nous le demandons, le pouvoir de prendre de pareilles mesures de rétorsion.

Dans le système que nous avons actuellement, ne serait-ce que pour avoir la possibilité de présenter une affaire à notre tribunal spécial des importations, nos producteurs sont obligés d'aller voir le ministre et d'obtenir son autorisation. J'admets que le ministre est un homme éminemment raisonnable, mais ce n'est pas là le genre du tribunal rapide, efficace et percutant qui puisse nous mettre en situation de lutter à armes égales avec les États-Unis dans cette guerre des mesures compensatrices qui a commencé à sévir entre nos deux pays. Voilà l'approche que nous avons suggérée.

D'un autre côté, il y a ce que je crois être un mythe. Ce mythe, c'est que nous puissions arriver à trouver par ces négociations sur le libre-échange un moyen d'échapper au système compensateur lui-même. J'ai ici des douzaines de comptes rendus de discours de représentants américains occupant des postes-clés: ils prouvent à l'évidence qu'ils ne renonceront pas à leur droit d'imposer des mesures compensatrices, quel que soit l'accord de libéralisation des échanges que nous puissions signer. Il y a les déclarations de M. Merken à un groupe de l'Université Wayne State. Il a dit de façon claire et nette qu'il n'y avait absolument pas de possibilité que les États-Unis renoncent au système des droits compensateurs au profit du Canada. Il a dit que si c'est là le but que les Canadiens poursuivent, la suppression de ces droits compensateurs, il n'y a rien à faire; nous ne l'obtiendrons pas dans les négociations commerciales. Le représentant américain pour le commerce (M. Yeuter) a exprimé le même scepticisme. Il a dit qu'il ne serait guère enchanté que quiconque soit exonéré des lois anti-dumping ou des lois sur les droits compensateurs.

● (1520)

On pourrait poursuivre avec toutes sortes de déclarations. Il y a, par exemple, le *Select Committee on Economic Affairs* en Ontario, qui est allé à Washington interviewer de nombreux groupes. Il leur a demandé s'il y avait la moindre vraisemblance que le pouvoir de compensation puisse être restreint de quelque façon que ce soit. Chaque fois, la réponse a été qu'il n'y avait aucune possibilité d'emprunter cette voie pour trouver une solution aux problèmes de notre bois d'oeuvre, de notre poisson, de nos fraises ou de notre porc.

Le mouvement vers la libéralisation des échanges que nous avons lancé repose sur des chimères et des vœux pieux qui sont, malheureusement, presque condamnés à l'échec. Il est à peu près sûr que cela va échouer parce que l'utilisation de droits compensateurs est absolument cruciale pour les producteurs et les hommes politiques américains. C'est pour cela que le gouvernement devrait adopter une autre approche. Il devrait passer par le GATT et se donner le pouvoir d'user de représailles contre l'utilisation de droits compensateurs. Le mythe cèderait alors la place à l'espoir.

M. James: Monsieur le Président, je suis absolument renversé par l'anti-américanisme du député d'Essex—Windsor (M.